



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 février 2021

Présents

Exécutif :	M.	Éric Anselmetti	Maire
	M.	François Jaccard	Adjoint
	M.	Christophe Baumberger	Adjoint
Bureau du Conseil :	M.	Killian Sudan	Président
	M.	Denis Waechter	Vice-président
	M.	Alexia Morel	Secrétaire
Conseillères municipales :	Mmes	Dominique Baumberger Sophie Brand Andrea Ehretsmann Catherine Odier Marine Ryser	
Conseillers municipaux :	MM.	Adrien Cochet Jean-Noël Ducrest Dante Giacobino Federico Giacobino Daniel Muscionico Laurent Peccoud Raphaël Rapin Albert Sirolli Geoffray Sirolli	
Absent-e-s/excusé-e-s :		--	
Personnel communal :	M.	Charles Lassauce	Secrétaire général
Procès-verbaliste :	Mme	Emmanuelle Maia	

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de l'Exécutif
5. Rapports des commissions
6. Délibération - resurfacement du chemin des Gravannes, création d'un trottoir et enterrement des lignes aériennes SIG et Swisscom
7. Délibération - crédit complémentaire pour l'indemnisation des représentants de la commune dans le jury du concours Écoles

8. Rapport de la Conférence intercommunale CoHerAn, séance du 4 février 2021 (par un des délégués)
9. Décision de l'Association des communes genevoises du 16 décembre 2020 - droit d'opposition des Conseillers municipaux
10. Propositions de l'Exécutif
11. Propositions individuelles et questions
12. Demande de naturalisation - 1 dossier - huis clos

Le Président ouvre la séance du Conseil municipal à 19h05. Il espère que tout le monde se porte bien et qu'il sera bientôt possible de continuer les séances du Conseil municipal à la mairie et non plus dans la salle des sociétés.

À titre liminaire, **le Président** propose de traiter deux points.

Crèche de Prés-Grange

La plupart des élus viennent de visiter la crèche de Prés-Grange. M. F. Jaccard en a fait la présentation avec le directeur et les collaborateurs de ce projet, et **le Président** tient à remercier ceux-ci. Cette petite demi-heure a permis aux élus de voir enfin les tenants et aboutissants de ce projet, qui s'annonce formidable et très coloré. **Le Président** remercie l'Exécutif ainsi que tous les collaborateurs de ce projet, qui commencera dès le 1.3.2021.

Décès de M. J.-J. Golay

Les élus ont appris la triste nouvelle du décès de M. J.-J. Golay, dit Jacky, décédé le 27.1.2021 à l'âge de 83 ans. Jacky Golay s'est engagé pas moins de vingt ans pour la commune de Corsier (de 1995 à 2015). Au nom de l'Exécutif et du Conseil municipal, **le Président** adresse à la famille et aux proches de M. J.-J. Golay leurs sincères condoléances et complet soutien dans ces moments compliqués. Il propose une minute de silence en mémoire de M. J.-J. Golay.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président annonce une petite correction sur le point 9 de l'ordre du jour.
L'ordre du jour ainsi corrigé, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité (16 voix).

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la séance du 15 décembre 2020 est mis aux voix.
Le procès-verbal est approuvé, à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Tableau des suivis

Le Président laisse la parole à **Mme A. Morel** qui indique que, compte tenu de la situation actuelle, tous les points du tableau des suivis sont en suspens.

Le courrier de l'ACG confirmant la validation des décisions prises lors de son assemblée générale extraordinaire du 20.10.2020 est à disposition des élus sur le CMNet, rappelle **le Président**.

Le Président donne lecture de la lettre, transmise ce jour par le Président du Conseil municipal d'Anières, M. P.-Y. Dechevrens, concernant la séance d'information CoHerAn prévue le 4.3.2021 à Corsier. Cette lettre sera à disposition sur le CMNet, indique **le Président**.

4. COMMUNICATIONS DE L'EXECUTIF

Le Président passe la parole à **M. le Maire** qui indique que de nombreux chantiers sont en cours sur la commune. L'Exécutif va faire un rapide tour d'horizon de quelques-uns de ces projets, dit-il en cédant la parole à M. l'Adjoint.

M. F. Jaccard annonce que, comme les élus ont pu le voir lors de leur visite de la crèche, ce soir, ce projet est à bout touchant. S'il reste quelques retouches à faire, la plus grosse remarque concerne les terrasses extérieures. Pour terminer celles-ci, il faut au minimum, et pendant plusieurs jours, 4 °C la nuit et 12 °C la journée. Les barrières ont été livrées et la pose sera terminée cette semaine. L'entreprise est en train de préparer les sols, dont le revêtement final sera de la même matière que ceux des places de jeux. La direction de la crèche a accepté un éventuel petit retard sur ce poste. Les travaux intérieurs pour l'informatique et la téléphonie seront achevés vendredi. Quelques finitions seront faites samedi, et les moins urgentes sont prévues durant l'été. **M. F. Jaccard** espère que la nouvelle crèche a plu aux élus. Il s'agit d'un très bel objet et les éducateurs sont enchantés et ravis de cette construction depuis leur arrivée dans ces nouveaux locaux, lundi. Cette crèche est également très lumineuse.

Concernant les bons de solidarité, **M. F. Jaccard** indique qu'en accord avec Anières, il a été décidé de mettre à disposition de tous les habitants des deux communes des bons de Fr. 10.- (à hauteur de Fr. 20.- par personne). Un mandat a été confié à la société Valezy pour la gestion de cette opération par le biais de QR-code et d'une application informatique. L'opération débutera le 15.4.2021 afin de permettre l'écoulement du délai référendaire à Anières, la réouverture des commerces, notamment les restaurants, et la mise en place du projet. Courant mars, la commune prendra contact avec les commerçants de Corsier pour les informer du programme d'aide et solliciter leur inscription. Les bons de Corsier et d'Anières seront identifiés grâce au logo de chaque commune ; ils pourront être utilisés indifféremment sur les deux communes et dans des commerces d'Hermance.

M. le Maire annonce que les travaux lacustres du quai de Corsier sont quasiment achevés. Les caillebotis sur la rampe de mise à l'eau seront posés courant mars ; les travaux de mise en valeur de la promenade se poursuivent ; les plantations seront réalisées ce printemps. Ce nouvel ouvrage magnifique correspond tout à fait aux attentes de l'Exécutif qui espère pouvoir organiser l'inauguration dès que les normes sanitaires le permettent.

M. Ch. Baumberger indique que les travaux pour le local des pompiers se déroulent selon la planification. La clé sera officiellement remise au commandant des sapeurs-pompiers à la fin des travaux. Le Conseil municipal sera invité à cette cérémonie.

Le contrat pour le premier véhicule Mobility de Corsier a été signé ; ce véhicule sera à disposition à Prés-Grange (sur l'une des trois places situées en face de l'écopoint). L'Exécutif cherche une solution afin de disposer d'un second au centre du village, conclut **M. Ch. Baumberger**.

M. F. Jaccard ajoute qu'une vraie inauguration de la crèche aura elle aussi officiellement lieu dès que la situation sanitaire le permettra. Un café/croissant sera offert lundi aux parents, éducateurs ainsi qu'au bureau du GIPEC, avec remise de la clé des locaux à la crèche.

À part les vœux du Maire, qui ont été annulés, l'Exécutif a décidé de proposer à la commission Sports, Manifestations, Associations & Culture, de maintenir l'organisation des événements tels que planifiés. Concernant le 1^{er} août, quelques améliorations seront apportées au projet prévu l'année dernière ; les pompiers sont prêts, conclut **M. F. Jaccard**.

M. D. Waechter, qui relève combien la voiture Mobility est une magnifique nouvelle, rappelle qu'il était prévu d'équiper les garages de Prés-Grange avec des stations de recharge électrique. Serait-il possible d'en tirer parti afin d'avoir un véhicule Mobility électrique ?

Il s'agira d'un véhicule hybride, répond **M. Ch. Baumberger**.

M. Ch. Lassauce précise que des possibilités avaient été offertes aux locataires de Prés-Grange que le souhaitaient d'avoir accès à une alimentation électrique.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Rapport de la séance de la commission des Finances du 24.9.2020

Le rapport est approuvé à l'unanimité (16 oui).

Rapport de la séance de la commission des Finances du 15.10.2020

Le rapport est approuvé à l'unanimité (16 oui).

6. DELIBERATION - RESURFAÇAGE DU CHEMIN DES GRAVANNES, CREATION D'UN TROTTOIR ET ENTERREMENT DES LIGNES AERIENNES SIG ET SWISSCOM

Le Président cède la parole à **M. Ch. Baumberger** qui rappelle qu'il s'agit de la seconde partie du projet du collecteur des Gravannes. Le Conseil municipal a voté, lors de sa séance du mois de décembre 2020, une délibération concernant la partie souterraine du collecteur. Cette seconde partie du crédit d'investissement est destinée à la remise en état du chemin des Gravannes, à la création d'un trottoir et à l'enterrement des lignes aériennes Swisscom et SIG. Cette partie ne bénéficie que d'une faible part de remboursement par le FIA, soit la valeur de la remise en état de la route après le remplacement du collecteur. C'est toutefois l'occasion de sécuriser le chemin des Gravannes, tant au niveau de son revêtement que de la création du trottoir, et d'embellir le domaine public en enterrant les lignes aériennes. L'Exécutif demande au Conseil municipal de faire bon accueil à ce projet qui a été préavisé positivement tant par la commission de l'Urbanisme, des Constructions & du Patrimoine que par la commission des Finances.

Sur une question de **M. A. Sirolli**, **M. Ch. Lassauce** indique que la commune n'a pas reçu de réponse des SIG et de Swisscom concernant une éventuelle participation aux coûts.

À la demande de **M. G. Sirolli**, **M. Ch. Lassauce** précise que les travaux débiteront du côté de la route d'Hermance. Des discussions sont prévues avec les voisins et les entreprises du chemin des Gravannes afin de limiter au maximum les inconvénients. Mais des déviations seront sans doute nécessaires à un moment ou un autre, sachant que celles-ci relèvent du travail de l'ingénieur.

En l'absence d'autres remarque ou question, **le Président** donne lecture de la délibération.

Proposition du Maire relative au resurfaçage du chemin des Gravannes, création d'un trottoir et enterrement des lignes aériennes SIG et Swisscom

Délibération

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune de Corsier approuvé par le Conseil d'État le 25 septembre 2014 ;

Vu la nécessité de remplacer le collecteur EU existant en tube béton diamètre 300 situé route de la Côte d'Or, chemin des Gravannes, La Vy-Verte et route d'Hermance, qui est en très mauvais état et afin qu'il soit conforme à la législation applicable en matière de gestion de l'eau ;

Vu l'autorisation de construire DD 107277 délivrée par l'Etat le 21 avril 2015 et sa prolongation ;

Vu les crédits votés par le Conseil municipal pour l'étude du projet le 9 avril 2019 et pour la réalisation du collecteur EU le 15 décembre 2020 ;

Vu le mandat confié au bureau d'ingénieur civil Perreten & Milleret - Genève pour la réalisation de ce projet d'assainissement ;

Vu l'intérêt évident d'entreprendre le réaménagement du chemin des Gravannes dans le prolongement des travaux d'assainissement, afin de limiter dans le temps les nuisances générées par ce chantier et d'en limiter les coûts ;

Vu les différentes variantes étudiées en commission de l'urbanisme, des constructions et du patrimoine pour définir les options constructives de ce réaménagement (resurfaçage simple, création d'un trottoir, enterrements des lignes aériennes SIG et Swisscom et options) ;

Vu la présentation (voir document annexé) faite par le Bureau Perreten & Milleret lors de la commission de l'urbanisme, des constructions et du patrimoine du 3 février 2021 et le préavis positif de celle-ci pour la variante maximale ;

Vu le devis général (voir devis annexé) établi par le Bureau Perreten & Milleret chiffrant le coût des travaux de l'ensemble des variantes à 620'000 F, + ou - 10%, TTC ;

Vu le côté estimatif des coûts énoncés dans le devis général et la nécessité de prévoir une marge de 30'000 F pour ce crédit (env. 5%) ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal décide

À la majorité simple

par 16 oui, 0 non et 0 abstention, sur 17 Conseillers municipaux présents

1. De réaliser le resurfaçage du chemin des Gravannes, de créer un trottoir et d'enterrer les lignes aériennes SIG et Swisscom, y compris au début des chemins du Nant d'Aisy et de la Vy-Verte, selon plan annexé à la présente délibération.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de 650'000 F destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense de 650'000 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.
5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 650'000 F afin de permettre l'exécution de ces travaux.

7. DELIBERATION - CREDIT COMPLEMENTAIRE POUR L'INDEMNISATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS LE JURY DU CONCOURS ÉCOLES

Le Président cède la parole à **M. le Maire** qui rappelle le vote du crédit initial de Fr. 450'000 pour l'organisation du concours d'architectes comprenant notamment la dotation pour les prix du concours et les frais liés à l'organisation. Dans ce crédit étaient également comprises les indemnités des jurés « professionnels », mais pas celles destinées aux représentants de la commune, soit 5 conseillers municipaux et 2 Exécutifs. Au vu du travail conséquent nécessaire pour remplir correctement cette mission, l'Exécutif a sollicité la commission des Finances afin de remédier à ce manque et ajouter Fr. 20'000.- au crédit initial. Cela représente une indemnité

journalière de Fr. 800.-, appliquée aux 3 jours et demi de réunion du jury. Pour mémoire, les jurés de Prés-Grange avaient reçu Fr. 750.- par jour. L'Exécutif remercie le Conseil municipal de faire bon accueil à ce crédit complémentaire.

Anticipant les recommandations du Président, et pour des questions de conflit d'intérêts, **M. le Maire** invite les élus membres du jury de s'abstenir lors du vote de cette délibération.

Le Président rappelle que le Conseil municipal vote *in corpore*, en début de législature, les indemnités relatives aux jetons de présence. Tous les élus n'étant pas, en l'occurrence, concernés par la présente délibération, il suggère lui aussi aux élus membres de ce jury de s'abstenir. Il attire leur attention sur le fait que la délibération votée ce soir est celle du 23.2.2021 (crédit complémentaire au crédit d'engagement voté le 12.11.2019).

En l'absence d'autres remarque ou question, **le Président** donne lecture de la délibération du 23.2.2021.

Crédit complémentaire de CHF 20'000 pour les indemnités des représentants de la commune dans le jury du concours en vue de la transformation et l'agrandissement du groupe scolaire

Délibération

vu le crédit d'engagement de CHF 450'000 voté par le Conseil municipal le 12 novembre 2019, sur la base du devis estimatif établi par S. Serafin, architecte et Président du jury, pour l'organisation d'un concours en vue de l'agrandissement de l'école de Corsier, la réalisation de diverses infrastructures communales et un réaménagement du périmètre comprenant les établissements scolaires ;

vu l'approbation de cette délibération par le département de la cohésion sociale en date du 20 janvier 2020 ;

vu l'absence d'indemnités des membres du jury représentant la commune dans le crédit voté ;

vu l'important travail demandé auxdits représentants dans le cadre du déroulement du concours, notamment l'analyse des dossiers en amont des séances du jury et le déroulement des séances durant la journée, nécessitant des aménagements de l'horaire professionnel des membres du jury pour leur permettre d'assumer leur tâche ;

vu le temps déjà consacré aux séances du jury et l'estimation de celui estimé jusqu'au jugement final du concours, correspondant environ à l'équivalent de 3 jours et demi à 8 heures par jour, soit 28 heures ;

vu, à titre de comparaison, le montant des indemnités allouées aux représentants de la commune dans le cadre du concours de l'écoquartier de Prés-Grange en 2010 de CHF 750 par jour ;

vu la discussion en commission des finances du 11 février 2021 et le montant des indemnités de CHF 800 par jour préavisé par cette dernière ;

vu le nombre de représentants de la commune dans le jury en qualité de membres ou de suppléant (deux exécutifs, cinq conseillers municipaux) ;

vu la somme totale prévisionnelle de CHF 19'600 pour l'indemnisation des sept représentants de la commune pour les 3 jours et demi consacrés au concours ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983

sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal décide
À la majorité simple
par 11 oui, 0 non et 5 abstentions, sur 17 Conseillers municipaux présents

1. D'ouvrir au Maire un crédit d'engagement complémentaire de CHF 20'000 destiné au versement des indemnités des représentants de la commune dans le jury du concours en vue de la transformation et l'agrandissement du groupe scolaire qui n'avaient pas été prises en compte dans le crédit initial voté le 12 novembre 2019 ;
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 12 novembre 2019.

8. RAPPORT DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE COHERAN, SEANCE DU 4 FEVRIER 2021 (PAR UN DES DELEGUES)

M. J.-N. Ducrest passe tout d'abord la parole à **Mme D. Baumberger** qui indique que la conférence se divise en quatre commissions dont elle présente l'organigramme :

Commission « Voirie et développement durable » :

M. P. Wassmer, Président ; M. Ph. Tabliabue, Vice-président.

Commission « Culture, sport et loisirs » :

M. P. Renaud, Président ; M. F. Jaccard, Vice-président.

Commission « Sécurité » :

Mme C. Hentsch, Présidente ; M. Ch. Baumberger, Vice-président.

Commission « Sociale » (nouvelle commission au 1.6.2020) :

Mme K. Bruchez, Présidente ; M. P. Pécaut, Vice-président.

M. J.-N. Ducrest donne ensuite lecture de son rapport :

« Charte de collaboration intercommunale : Les membres de la Conférence acceptent à l'unanimité la proposition de M. P. Wassmer, Maire d'Anières, de donner mandat aux trois Secrétaires généraux de faire un léger toilettage de la charte.

Évolution de CoHerAn, séance d'information commune sur les structures de l'intercommunalité : Les Exécutifs ont souhaité organiser une séance plénière d'information pour tous les Conseillers municipaux, conduite par M^e Wisard. Cette séance est prévue le 4.3.2021. Il est important que tous les Conseillers municipaux reçoivent la même information et qu'ils aient l'occasion d'échanger sur les formes juridiques pouvant être données à CoHerAn.

STIC, point de situation : M. le Maire de Corsier informe que M. M. Pulido a été promu *a.i.* au poste de responsable technique du STIC. Ce poste est à repourvoir et les publications officielles paraîtront prochainement. M. M. Pulido a remplacé ainsi M. M. Dardel, promu Secrétaire général adjoint technique de la commune d'Anières.

Un audit est en cours au sein du STIC sur le climat social régnant dans le service. Un rapport avec des recommandations est attendu prochainement du prestataire. Si des mesures devaient être prises, des actions rapides seront menées pour le bien-être et le confort des employés. Le Maire d'Anières précise que, pendant la période Covid, toutes les prestations du STIC sont assurées. Par mesure de sécurité, les collaborateurs travaillent en binôme.

M. le Président, Maire de Corsier, informe du souhait des trois communes de mettre en place des bons de solidarité. La commune d'Hermance a déjà mené une action en faveur des aînés avec la remise de bons de Fr. 50.- pendant la période de Noël 2020. M. F. Jaccard exprime la volonté des communes d'Anières et de Corsier de remettre des bons avec QR Code d'une valeur de Fr. 20.- à tous les communiens. Ces bons seront valables une année chez les commerçants de CoHerAn souhaitant participer à cette action. C'est la société Valezy, entreprise valaisane basée à Sion, qui a été mandatée pour cette opération. Beaucoup de

questions pour les Conseillers municipaux feront l'objet d'une réflexion auprès des Exécutifs en charge du dossier.

Action, manifestations CoHerAn, bilan 2020 et perspectives 2021 : Pour 2021, les communes organisent leurs manifestations habituelles, bien que les événements pourraient ne pas avoir lieu ou sous certaines conditions.

M. P. Renaud, Adjoint au Maire de la commune d'Hermance, demande des nouvelles concernant le futur emplacement du club de football CoHerAn, à déplacer au chemin des Ambys. Pour Mme C. Hentsch, Adjointe de la commune d'Anières, l'approbation par la Confédération du PDCn 2030 est une bonne nouvelle. Ce dossier est suivi de près par la commune d'Anières.

Concernant la visibilité de CoHerAn, la commission Culture, sport & loisirs proposera des moyens d'améliorer le déficit de communications avec les communiers.

Sauvetage d'Hermance, travaux de rénovation et d'isolation du bâtiment : M. le Président de la Conférence rappelle que les subventions ont été accordées par les trois communes pour la rénovation du bâtiment. Mme K. Bruchez, Maire d'Hermance, informe que les travaux ont commencé ; l'architecte est M. D. Peccoud.

Contrôle du stationnement à proximité du lac : M. P. Wassmer, Maire d'Anières, mentionne que les communes d'Hermance, Anières et Collonge-Bellerive rencontrent de gros problèmes à proximité des accès au lac, particulièrement durant l'été. Elles ont décidé d'engager un contrôleur du stationnement supplémentaire pour verbaliser les véhicules en infraction.

Divers (propriétaires de chiens) : M. P. Tagliabue, Adjoint au Maire pour la commune d'Hermance, gère la publication d'un document pour CoHerAn afin que les promeneurs et les propriétaires de chiens respectent les zones cultivées.

Divers (incivilité) : M. J.-N. Ducrest relève une augmentation des incivilités par une vingtaine de jeunes entre 16 et 25 ans. Il demande si des actions sont prévues pour remédier à cette situation en citant l'exemple de Corsier. Le préau couvert et le terrain de basket (balayés par les employés communaux juste avant que les élèves entrent en classe) sont régulièrement salis par des bris de verre ; les promeneurs inquiets pour leurs chiens pouvant se blesser ; les familles quittant les lieux pour protéger leurs enfants ; la peur de certains parents aux abords des terrains de jeux à proximité de la mairie, par exemple. La commune a investi dans un système de sécurité par caméra visualisant le préau. Des sanctions devraient être prises pour les responsables de ces actes. Selon nos autorités, une réunion avec la police cantonale, les agents municipaux et les TSHM doit avoir lieu prochainement. Nos autorités relatent également qu'il faut comprendre les jeunes, en cette période de Covid, pour qui il est très difficile de vivre cette pandémie et qui ne savent pas où aller du fait que tout est fermé. La répression est inutile, selon nos autorités, le dialogue est préférable avec l'aide de nos TSHM.

M. P. Wassmer parle de problèmes à la déchetterie de Chevrens. Le feu a été mis au container à carton à deux reprises en l'espace d'un mois ; les pompiers ont dû intervenir. Les services de police et les entreprises de sécurité sont informés de ces faits. M. F. Jaccard informe de la demande de deux mères de famille souhaitant s'entretenir par visioconférence sur la situation de ces jeunes de 16 à 20 ans. Une des solutions à ces problèmes serait d'ouvrir un espace de rencontre, ce qui est impossible en cette période. M. le Maire de Corsier trouve regrettable le manque de respect de ces jeunes envers les autorités. La situation est prise très au sérieux. Fermeture de la Route de la Côte-d'Or à la circulation et création de la voie verte : M. L. Peccoud demande des précisions. M. P. Wassmer annonce la fermeture dans un proche avenir de la route de la Côte-d'Or à la circulation pour une phase test d'une année. M. P. Renaud, Adjoint au Maire d'Hermance, informe de la création d'une voie verte entre la commune de Chens-sur-Léman et la douane d'Hermance. Cette voie verte devrait être prolongée dans la continuité de CoHerAn. »

M. L. Peccoud a aussi appris qu'il y avait eu deux départs de feux à Chevrens, ainsi que des points de recyclage de carton à Collonge-Bellerive dans un délai très court. Il a demandé à la commission CoHerAn s'il était possible d'engager une surveillance accrue autour de points, et notamment dans le périmètre scolaire de Corsier. Les déprédations prennent des proportions qui deviennent inacceptables dans le périmètre scolaire, notamment les bris de verre (qui sont d'autant plus dangereux s'ils restent tout le week-end) et feux de poubelles. Or il semble compliqué de surveiller de manière plus intense qu'à l'heure actuelle. Cette réponse ne le

satisfaisant qu'à moitié, il propose d'ouvrir le débat sur ces problématiques au point « divers » de l'ordre du jour.

M. le Maire, qui propose de battre le fer pendant qu'il est chaud, remercie tout d'abord M. J.-N. Ducrest pour la précision du compte rendu de cette séance qui s'est très bien déroulée. Avant de répondre à M. L. Peccoud, il relève un premier élément important, à savoir qu'il ne s'est pas passé grand-chose pendant ces deux dernières années au niveau de CoHerAn. La présidence revenant cette année à Corsier, toutes les séances ont d'ores et déjà été planifiées afin que les Exécutifs avancent la main dans la main et que des décisions concrètes puissent être prises. Ce point est très important pour les autorités corses, pour qui il est temps de déterminer précisément de quelle manière les trois communes souhaitent s'associer.

Pour revenir aux incivilités, il s'agit d'une problématique très complexe et qui n'est pas propre à Corsier. Avant les vacances scolaires, l'Exécutif a organisé une réunion avec les polices cantonale et municipale, ainsi que les TSHM. Chaque commune a un emplacement où les jeunes viennent se réunir. La politique de l'Exécutif n'est pas de chasser ceux-ci, qui se déplaceront de toute façon ailleurs. Le préau de l'école paraissait approprié, car sans voisinage direct, procurant un abri les jours de bise ou d'intempéries et équipé d'une prise électrique permettant de recharger un téléphone portable.

L'Exécutif espérait que les jeunes comprendraient et joueraient le jeu, d'autant que les TSHM avaient été, dans un premier temps, à leur rencontre pour leur expliquer les règles. Cela a marché, mais avec un ou deux dérapages (bouteilles cassées, par exemple). Ce fait a passablement perturbé les autorités qui sont trouvées face à deux solutions : soit boucler cette zone (générant ainsi le déplacement de ces jeunes un peu plus loin), soit faire intervenir un « grand frère ». Celui-ci passe la soirée avec ces jeunes et leur transmet le message des autorités, à savoir qu'ils sont les bienvenus pour autant qu'ils se comportent comme il faut. Cette solution a été mise en place pendant le week-end et les vacances scolaires avec, en sus, l'intervention d'une entreprise de nettoyage afin d'enlever, le matin, les éventuels débris de verre. Au bout de quelques jours, les jeunes ont entamé un dialogue assez important avec le grand frère et ont même demandé la mise à disposition d'une poubelle, d'un balai et d'une ramassoire pour pallier toute maladresse. L'Exécutif pensait donc avoir solutionné le problème.

Malheureusement, le week-end dernier, une trentaine de jeunes se sont réunis et ont cassé pas mal de verre. L'entreprise de nettoyage est intervenue le matin et, au vu de cette situation, l'Exécutif a décidé de rencontrer à nouveau la gendarmerie et le grand frère demain pour un débriefing en vue d'améliorer la situation. **M. le Maire** sait que cette position ne fera pas plaisir à tout le monde, mais ces jeunes, qui sont de la commune, ne savent pas où aller. En leur offrant un point de rencontre suffisamment grand où ils peuvent former des groupes de cinq (normes sanitaires), le pari sera gagné. La dernière étape de cette stratégie est de faire en sorte que ceux-ci ne fassent pas de casse.

Les autorités travailleront main dans la main avec toute l'équipe qui gère ces jeunes et espèrent pouvoir apporter de bonnes nouvelles aux élus. Car, insiste **M. le Maire**, si on chasse ces jeunes du préau, on les retrouvera un peu plus loin, ce qui serait mettre un emplâtre sur une jambe de bois. De même qu'attendre les beaux jours et leur départ vers les bords du lac, car ceux-ci reviendront l'année prochaine.

L'Exécutif est très actif sur ce dossier et très sensible à cette problématique, souligne **M. le Maire**. Et les autorités n'ont aucune envie que les parents et les enfants aient des craintes à venir dans ce préau à cause de bris de verre et d'incivilités.

M. Ch. Baumberger ajoute que ces problèmes s'étendent sur l'ensemble du canton. Il s'agit de groupes qui se déplacent, par exemple sur la ligne du G. Il est ressorti de la réunion avec les polices cantonale et municipale que les incivilités commises dans le préau (bris de verre) ne sont pas aussi gravissimes qu'à Versoix, Lancy ou Meyrin. L'Exécutif y travaille avec les TSHM, les APM, l'ilotier et le poste de la Pallanterie. Un débriefing aura lieu demain afin de

comprendre les raisons des événements du week-end. Il s'agit d'un autre groupe que celui qui était présent la semaine passée, car des incivilités sont également commises la journée.

M. F. Jaccard a eu pour sa part une réunion avec deux mamans et les Exécutifs des communes de CoHerAn & Co. Ces mamans s'inquiètent, car des jeunes de 16 à 25 ans se réunissent, à qui il manque des locaux et des endroits. Lors de ces rencontres, il y a toujours une à deux personnes qui commettent des déprédations ou des incivilités. Il s'agit d'un travail de longue haleine sur des problématiques récurrentes qui ont encore augmenté, cette année, à cause du Covid. Mais la solution préconisée par l'Exécutif est bonne, conclut **M. F. Jaccard**.

M. J.-N. Ducrest a beaucoup de peine à partager l'avis de l'Exécutif et demande si les magistrats sont réellement allés parler avec ces jeunes. Pour sa part, il a discuté avec sept jeunes qui sont venus à lui. Trois venaient de la ville, deux de Collonge-Bellerive, un d'Anières et un de Corsier. Ils lui ont textuellement dit qu'ils s'amusaient au départ en ville, dont ils ont été exclus. Ils sont allés à Vézenaz, où ils ont été chassés par la police, puis à l'Épicentre, où ils se sont à nouveau fait chasser par la police.

M. J.-N. Ducrest propose de communiquer à l'Exécutif les noms de personnes qui lui ont relaté des interventions de la police. Les bandes se dispersent à l'approche des véhicules des forces de l'ordre sur lesquelles ils n'ont pas peur de lancer des objets. C'est ce 1 % de jeunes qu'il faut absolument canaliser. Pas les autres, qui sont ceux dont parle l'Exécutif et qui n'osent même pas venir dans le préau. Et il a vu, dimanche matin, un père de famille et ses deux enfants quitter le préau. C'est inacceptable pour les Corsiérois.

M. le Maire, qui entend et partage ce point de vue, demande quelles solutions préconise son préopinant.

M. J.-N. Ducrest propose d'utiliser les caméras à disposition (il a pour sa part pris des photos des dégâts) afin de constater les incivilités et sanctionner les responsables. Il souligne que la poubelle placée derrière l'école a déjà connu un départ de feu. Or celle-ci se trouve 2 m sous le lambris de l'école, qui est combustible. Les autorités doivent agir un peu plus sévèrement. Car d'autres communes peuvent être satisfaites que ce groupe particulier se trouve à Corsier, où ils se sentent accueillis et ne risquent rien.

M. Ch. Baumberger répond que la police a visionné les images et investigue concernant ces dégradations. Pendant la semaine des vacances, il s'agissait effectivement de jeunes des Eaux-Vives, avec qui tout s'est très bien passé, y compris le grand frère qui a été intégré dans ce groupe. Selon la police, les déprédations commises à Corsier sont surtout du fait de Corsiérois.

M. J.-N. Ducrest indique qu'il a un film où l'on voit des gens faire les abrutis tout près de Prés-Grange.

M. le Maire souligne qu'il s'agit ici d'une séance du Conseil municipal ; l'Exécutif participe au travail d'enquête de la police et ne peut en trahir la confidentialité. Il s'étonne que M. J.-N. Ducrest donne l'impression que l'Exécutif ne fait rien, ce qui n'est pas le cas. De plus, il est du devoir de chaque citoyen qui constate des dommages à la propriété de remettre ses informations à la police. Il l'encourage par conséquent à se rendre au poste de la Pallanterie.

M. J.-N. Ducrest suggère à l'Exécutif de distribuer un tous-ménages afin d'encourager les Corsiérois à prévenir la police lorsqu'ils constatent des incivilités. Pour sa part, il a eu des messages de parents qui n'osent plus aller à l'école. Son intervention ne visait pas à dire que l'Exécutif ne fait rien, mais à l'encourager à aller du côté de la sanction. La période Covid est difficile pour tout le monde, les jeunes comme les aînés.

M. le Maire s'est entretenu quotidiennement au téléphone avec la police, pendant les vacances. Les arrestations sont du ressort exclusif des forces de l'ordre, raison pour laquelle l'Exécutif les rencontre fréquemment.

M. A. Sirolli se demande si cette attitude ne risque pas de créer une zone de non-droit dans le préau, puisque les Corsiérois quittent déjà cette zone pour laisser la place à ces jeunes.

M. le Maire souligne que Corsier, ce n'est pas encore le Bronx ; il faut démystifier un peu la situation. Comme il l'a déjà dit, c'est facile de chasser les jeunes. Mais c'est aussi le rôle de toute collectivité de s'occuper de ses enfants. Leur apporter des solutions avec des locaux est pour l'instant impossible et les expériences passées n'ont pas fonctionné. **M. le Maire** propose d'apporter cette problématique devant la commission Transports, Sécurité & Mobilité qui aura sûrement d'excellentes idées et pourra se positionner sur la direction que doit prendre la commune, soit en menant une politique de dialogue en concertation avec les parties, soit une politique répressive.

Il rappelle néanmoins qu'une école est un lieu public ; la commune n'a pas le droit d'y utiliser des caméras ou de le fermer, en théorie. Si la commission Transports, Sécurité & Mobilité décide d'exclure ces jeunes, le Conseil municipal votera un crédit supplémentaire afin de mener une politique répressive. Ce n'est pas la volonté de l'Exécutif qui, si sa tactique peut échouer, trouve qu'il est trop facile de chasser un peu plus loin ces groupes.

M. F. Giacobino demande s'il est possible que l'entreprise de nettoyage n'ait pas vu les bris de verre, dimanche matin.

Des investigations sont en cours à ce propos, précise **M. le Maire**. Les dégâts ont-ils été commis avant ou après le passage de l'entreprise de nettoyage ? L'Exécutif attend des éléments concrets.

Selon **M. J.-N. Ducrest**, les dégâts ont été commis dans la nuit de samedi à dimanche.

M. F. Jaccard précise que la commune n'ayant pas le droit d'installer une caméra sous le préau couvert, une solution sera cherchée pour améliorer la définition des existantes. En ce qui concerne la poubelle évoquée par M. J.-N. Ducrest, celle-ci avait été volontairement choisie en inox, car permettant de contenir tout feu éventuel. Elle sera remplacée, car défectueuse, et déplacée. Il a eu pour sa part une longue discussion avec le capitaine des sapeurs-pompiers, qu'il a rassuré par rapport à ces poubelles. Des solutions seront trouvées car, comme d'autres incivilités, les feux de poubelles sont malheureusement en augmentation.

M. D. Giacobino demande s'il ne serait pas possible d'éliminer un certain nombre des dites poubelles, puisqu'il y a souvent du vandalisme. Les élus n'ont fait que soulever le problème sans vraiment apporter de solution. D'autant que les groupes changent, et les accords passés avec les uns sont caducs avec les suivants. Pour éviter l'amplification de ces phénomènes, la commune arriverait-elle à créer un espace pour les jeunes ? S'il n'est pas possible de fermer le préau, il faut aussi que les autorités offrent une zone propre où les élèves peuvent arriver sans risque le lundi matin.

M. F. Jaccard rappelle qu'une entreprise de nettoyage intervient tous les samedis et dimanches matin depuis deux semaines. Et la voirie nettoie depuis longtemps tous les préaux des écoles de CoHerAn le lundi dès 7h afin de veiller au confort et à la sécurité des élèves.

M. G. Sirolli attend de l'Exécutif qu'il y ait une vraie politique, qu'elle soit répressive ou non, mais ambitieuse et menée en discussion. Si la commune décide d'accueillir les jeunes, de les encadrer en mettant en place des structures pour les accueillir et faire en sorte qu'il n'y ait pas de déprédations, alors qu'elle y aille à fond. Ou qu'elle décide que Corsier n'a ni l'infrastructure, ni les moyens, ni l'envie de le faire. Pour l'instant, on fait un peu d'un côté, un peu de l'autre, et finalement il n'y a rien qui est fait. Il est indispensable d'avancer avec un projet cohérent sur lequel il pourrait être nécessaire d'en discuter tous ensemble.

M. le Maire répète que les premiers gros soucis sont survenus il y a une dizaine de jours. Le lendemain, l'Exécutif a convoqué la police, les TSHM, etc. Pour sa part, il s'entretient

quotidiennement avec la gendarmerie. Les TSHM vont prendre le relais ce week-end, un grand frère a été mis en place et l'Exécutif reverra demain la police. Il a donc de la peine à entendre que les magistrats ne font rien. Ils ont au contraire mis en place une sorte de projet pilote sur lequel ils ont énormément travaillé.

Le Président relève les deux points saillants qui concernent la sécurité. D'une part, les déprédations directes de voisinage doivent être dénoncées à la police par les particuliers qui en ont connaissance et, d'autre part, pour venir en appui à l'Exécutif, il est nécessaire de faire usage des institutions, notamment les commissions qui sont là pour ça. La commission Transports, Sécurité & Mobilité en discutera, lors de sa prochaine séance, en étroite collaboration avec M. l'Adjoint en vue de rendre un préavis par rapport à la future politique sécuritaire, quitte à évoquer également ce sujet lors d'une séance Toutes commissions réunies.

M. Ch. Baumberger précise que l'Exécutif a invité la gendarmerie et les APM afin de discuter de ces problématiques. Il se permet de répéter la recommandation de la gendarmerie, à savoir que tout citoyen qui constate des incivilités doit appeler le 117. C'est d'ailleurs le regret des îlotiers, car les gens n'appellent pas sur le moment, mais en parlent deux ou trois jours plus tard. Or une main courante est automatiquement créée pour tout signalement ; celle-ci fait toujours l'objet d'un suivi.

M. J.-N. Ducrest propose encore une fois de distribuer un tous-ménages à la population mentionnant les attitudes à avoir, car il y a beaucoup de craintes dans la population.

Le Président confirme qu'il en a pris bonne note.

M. D. Waechter remercie l'Exécutif d'avoir ouvert ce dialogue. Quels que soient les avis, il est intéressant d'entendre que des actions sont entreprises et que les magistrats ont perçu ces problèmes. Ces questions doivent effectivement être traitées en commission.

Il revient sur le rapport de la Conférence CoHerAn, s'avouant un peu perdu sur la teneur des discussions menées au sein de cette conférence intercommunale, les Conseils municipaux étant opérationnels sur le plan stratégique.

M. le Maire rappelle que la nouvelle législature a débuté en juin 2020. Lors de la première réunion de CoHerAn, en septembre, les autorités de Corsier ont évoqué le fait qu'elles souhaitaient réunir les trois Conseils municipaux afin que M^e Wisard leur explique les différences entre les trois principales entités juridiques. Ça ne semble pas très clair pour tout le monde, actuellement. Ce sera un cours de répétition pour les élus de Corsier, mais les deux autres communes craignent peut-être que le niveau d'information ne soit pas le même pour tous.

M. le Maire ajoute que la commune de Corsier a eu le courage de voter une résolution, exprimant ainsi sa volonté d'avancer avec CoHerAn et une certaine entité juridique. Un grand nombre de réunions ont d'ores et déjà été planifiées, démontant bien l'objectif de Corsier de resserrer les liens entre les Exécutifs et entre les élus afin d'avancer. Cette conférence est importante et suscitera sans doute un certain nombre de questions.

M. D. Waechter sera malheureusement absent, le 4.3.2021, et s'en excuse.

9. DECISION DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES DU 16 DECEMBRE 2020 - DROIT D'OPPOSITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Les Conseillers municipaux prennent acte de la décision de l'ACG du 16.12.2020 sans faire usage de leur droit d'opposition.

10. PROPOSITIONS DE L'EXECUTIF

Le Président donne la parole à **M. le Maire** qui annonce que l'apéritif qui suit traditionnellement la séance est annulé pour éviter tout problème sanitaire.

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. G. Sirolli a été contacté par des habitants de Corsier port qui ont notamment écrit à la commune ; ceux-ci n'ont pas reçu d'état de la situation. Serait-il possible de les informer par écrit ?

M. Ch. Baumberger répond qu'une étude réalisée par Sitec concernant le quai de Corsier et le chemin du Port parviendra à la Mairie d'ici deux ou trois semaines. Dès que les autorités auront plus d'informations à ce propos, les élus seront informés.

Sur une autre remarque de **M. G. Sirolli**, **M. le Maire** confirme que la commune remettra volontiers une boîte pour le Bibliotroc dès la fin des travaux.

M. D. Giacobino s'étonne qu'une étude soit en cours sur le chemin du Port alors que les bordures en granit et les oreilles sont actuellement posées.

M. Ch. Baumberger précise qu'il s'agit d'une étude beaucoup plus complexe portant sur la globalité de ce secteur. Les travaux d'aménagement du chemin du Port sont effectivement en cours, selon la planification prévue.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'un long processus, mais il faut en passer par là pour que ces dossiers soient traités en bonne et due forme. Tout ce qui est discuté en commission fait l'objet d'un rapport sur lequel les autorités reviennent en temps voulu.

Les habitants, qui comprennent que les choses prennent du temps, regrettent de ne pas avoir été informés, indique **M. G. Sirolli**. **Le Président** rappelle que les élus ont pris acte de leurs doléances. Le Conseil municipal, dont les procès-verbaux sont publics, traite régulièrement de la situation du quai de Corsier. En l'état, il ne peut être plus transparent sur ce point précis ce soir.

Sur une remarque du **Président**, **M. Ch. Lassaue** précise que les intéressés savent que ce sujet est traité par la commission, car ils ont été auditionnés. L'administration communale n'a clairement pas la possibilité de communiquer d'informations, compte tenu du secret des commissions.

M. D. Waechter soumet, au nom des Verts, quelques idées nées du contexte économique et social actuel. Soucieux du bien-être de la population, les Verts souhaitent poursuivre leurs engagements pour l'innovation et le progrès au service du bien-être des habitants. Ils sont donc venus avec une question et deux propositions qu'ils souhaiteraient traiter dans le cadre des commissions. Il transmet la question de l'APEC au sujet de la réalisation d'une place de jeux dans le cadre du nouveau groupe scolaire.

M. F. Jaccard indique que le cahier des charges a été remis aux candidats dans le cadre du concours de l'école. Sauf erreur, la réalisation d'une place de jeux en faisait partie.

M. D. Waechter rappelle les nuisances induites par la pollution lumineuse. Beaucoup de progrès ont été réalisés dans le cadre des éclairages publics (LED, détecteurs, intensité lumineuse, etc.) à Corsier. À l'instar de Vernier, les Verts trouveraient intéressant d'éteindre complètement les éclairages publics de minuit à 6h, ceci au bénéfice de la faune, de la santé humaine et de l'économie. Les Verts proposent de traiter ce sujet dans le cadre de la commission Agriculture, Environnement & Développement durable en vue de tirer des leçons des tests qui sont en cours dans d'autres communes suisses.

M. F. Jaccard annonce que l'intensité des éclairages du village baisse déjà de 40 %, la nuit. Une étude avait été demandée aux SIG pour un système « de passage ». Cette idée a été abandonnée pour l'instant, pour des questions financières. **M. F. Jaccard** ne désespère pas, la pollution lumineuse étant l'un de ses chevaux de bataille. Il rappelle que la prochaine Nuit est Belle aura lieu en mai.

M. D. Waechter évoque l'association Un Toit pour Tous (hébergements d'urgence). Celle-ci met à disposition, à titre gracieux, des locaux non occupés sur des périodes convenues avec leurs propriétaires. Elle peut aussi y installer des chauffages provisoires ou faire des rénovations. Dans cette période tendue, serait-il possible de permettre à des gens de trouver, pour quelques mois, un logement disponible à la villa Hoffmann ?

Bien qu'il s'agisse d'une excellente idée, **M. F. Jaccard** rappelle que ces locaux sont malheureusement insalubres, à l'heure actuelle, car sans eau ni chauffage.

Mme A. Ehretsmann confirme que ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine commission Sociale, Scolaire & Communication.

12. DEMANDE DE NATURALISATION - 1 DOSSIER - HUIS CLOS

Le huis clos est prononcé par **le Président**.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** remercie l'assemblée et clôt le procès-verbal à 20h45.

Killian SUDAN
Président du Conseil municipal

Alexia MOREL
Secrétaire du Bureau du Conseil municipal

Denis WAECHTER
Vice-président du Conseil municipal